

Consultation publique de l'OCPM

Plan d'urbanisme et de mobilité 2050

Mémoire

CDC de la Pointe-région Est de Montréal et CDC de
Rivière-des-Prairies
20/09/2024

Préambule

Les Corporations de développement communautaire (CDC) de la Pointe-région Est de Montréal et de Rivière-des-Prairies ont pour mission d'initier, de renforcer et de soutenir le développement communautaire sur leurs territoires, en s'assurant de la participation active du mouvement communautaire au développement socio-économique de son milieu.

Nos CDC ont également reçu le mandat d'animer la table de quartier sur leurs territoires respectifs. Nos tables de quartier sont des instances locales de concertation intersectorielles et multiréseaux en développement social. Elles ont pour objectif de contribuer à l'amélioration des conditions et du cadre de vie des populations locales.

Introduction

L'aménagement des villes influence directement la qualité de vie de ses habitantes et de ses habitants puisqu'elle détermine l'accès aux services, à la mobilité, à la sécurité, aux espaces verts et aux opportunités économiques tout en façonnant les dynamiques sociales et environnementales.

Nous sommes donc directement concernés par les retombés et les conséquences de l'aménagement des 30 prochaines années au niveau des dynamiques sociales de nos territoires.

De prime à bord, nous souhaitons exprimer que nous accueillons favorablement la vision du plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (PUM). Nous tenons à souligner son ambition, sa pertinence et son ancrage dans les enjeux contemporains en lien avec la transition socioécologique auxquels une métropole du XXI^e siècle doit s'identifier.

Cependant, les quartiers de la pointe Est de l'île de Montréal sont des territoires excentrés aux réalités distinctes qui côtoient la ville liée de Montréal-Est. Nous croyons qu'ils nécessitent des considérations particulières, surtout avec la perte des chapitres d'arrondissement comme cela était le cas dans le dernier plan d'urbanisme. Cette vision unique à l'ensemble du territoire montréalais ne prend pas en considération l'ampleur du retard à rattraper pour certains territoires excentrés afin d'atteindre la vision d'avenir à l'horizon 2050. Contrairement aux arrondissements centraux, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles n'a pas accès aux outils nécessaires pour assurer la mise à niveau requis pour arrimer l'aménagement de son territoire à celle de la vision projetée. Cela nécessite une attention accrue à leur égard pour qu'ils puissent y contribuer pleinement, notamment en matière de mobilité, de logement et de participation citoyenne.

Avant toute chose, étant membres de la Coalition montréalaise des tables de quartier (CMTQ), nous souhaitons souligner que nous nous alignons avec l'ensemble des recommandations émises par celle-ci.

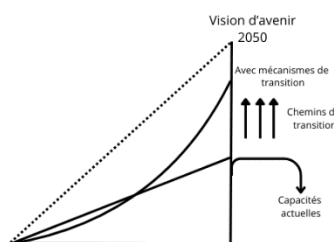
Nos recommandations spécifiques à la pointe Est de l'île de Montréal

Recommandations en matière de mobilité

Nos territoires accueillent une pluralité de réalités et de besoins en ce qui concerne les déplacements. Les citoyennes et les citoyens doivent également composer avec une histoire urbaine façonnée par l'automobile : elle est profondément ancrée dans les habitudes et les comportements de mobilité des habitantes et habitants, qui sont à la fois à la merci de celle-ci.

Pour atteindre la vision du PUM, plusieurs éléments semblent être conditionnels à l'implantation d'un système de transport structurant pour l'Est (PSE), alors que de nombreux inconnus subsistent encore sur sa réalisation. En ce sens, nous ne prenons pas position sur le mode à privilégier, nous laissons le soin aux experts de se prononcer. L'introduction d'un mode de transport structurant pour l'Est se doit néanmoins d'être priorisé. Et il demeure pour nous primordial que l'intégration du mode retenu se fasse en cohérence avec les besoins locaux.

Nous craignons cependant que l'application telle quelle des orientations mobilité prévue pour l'ensemble des territoires montréalais risque d'accentuer des iniquités socio-économiques et de mobilité pour les territoires excentrés comme les nôtres. Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles demande un important rattrapage en matière de mobilité durable et active. **Nous recommandons donc, dans un premier temps, de prendre en considération les particularités, les besoins et les ressources à la disposition des arrondissements excentrés.** C'est pourquoi nous recommandons de **travailler avec les arrondissements excentrés** tels que le nôtre à **mettre en place des chemins de transition pour atteindre les cibles du plan.** Autrement dit, prévoir un soutien ciblé par le partage de l'expertise et par le financement de la ville centre pour éviter que l'écart se creuse entre la pointe Est et le reste de l'île de Montréal. Le but est d'assurer une réelle équité sur le territoire montréalais.



Dans la même lignée, nous travaillons activement au développement et à la promotion de la mobilité durable et active, et ce depuis plusieurs années. Les besoins sont considérables sur cet enjeu. C'est donc dire que la **stratégie Réduire-Transférer-Améliorer** occupe une place centrale dans nos réflexions et actions. En écho à ce qui a été mentionné plus haut, **nous recommandons que cette stratégie soit travaillée et ajustée selon où nous en sommes rendus dans nos quartiers en matière de développement du transport collectif et actif.** En d'autres mots, que la **stratégie Réduire-Transférer-Améliorer** soit mieux adaptée et appliquée de manière équitable selon le quartier pour faciliter le travail terrain de celles et ceux qui opèrent à soutenir le changement des habitudes et des comportements.

Recommandations en matière de logement

Les enjeux qui entourent la question du logement ne sont plus à démontrer, et il existe une panoplie de besoins pour une pluralité de populations. Nous observons que nos territoires sont en transformation. La démographie de l'arrondissement change et suscite de nouveaux besoins en logement. Nous n'avons qu'à penser au vieillissement de la population, aux nouveaux arrivants et à l'exode des familles qui cherchent à acquérir une propriété encore abordable.

Des zones d'intensification élevées et intermédiaires ont été identifiées de part et d'autre sur nos territoires. Pour soutenir la création d'environnement favorisant la santé, le bien-être et la sécurité et assurer que l'échelle d'intervention soit centrée sur l'humain, nous recommandons trois éléments :

- **impliquer en amont la communauté locale, comme nos tables de quartier, dans la démarche de vision de développement de ces zones pour garantir qu'il y ait une réponse adéquate aux besoins locaux;**
- **intégrer la carte des vulnérabilités aux aléas climatiques dans l'analyse de ces zones afin de s'assurer d'agir sur celles-ci dans la vision de développement que l'on s'en fait;**
- **coconstruire avec la communauté les projets de logement hors marché découlant de la vision de développement de ces zones.**

Par ailleurs, ces zones d'intensification élevée et intermédiaire sont des fenêtres d'opportunités plus qu'intéressantes pour **atteindre la cible de 20 % de part de marché à but non lucratif**, particulièrement sur nos territoires. Nous appuyons en ce sens la recommandation du groupe ACHAT qui demande **d'établir cette cible par arrondissement** dans le cadre des PLUM et **d'acquérir des immeubles/terrains dans ces zones.** Cela pourrait se traduire par une réserve foncière et/ou d'immeubles à logement. Nous recommandons, en complément, de donner aux arrondissements les outils et les moyens pour leur permettre d'atteindre cette cible souhaitée. Nous répétons cependant que cela ne peut se faire au détriment des concertations/initiatives locales.

Recommandation relative à la culture comme vecteur d'aménagement du territoire

Chaque quartier montréalais a sa propre identité et son propre patrimoine culturel, bâti et naturel, et nos groupes populationnels font intégralement partie. Nous recommandons, tout comme Culture Montréal, **l'ajout de la notion d'aménagement culturel au PUM 2050**, puisqu'il s'agit d'**un apport essentiel à la reconnaissance, à l'expression et à la valorisation de la pluralité de l'identité montréalaise**.

Par ailleurs, cette approche se maille parfaitement à la transition socioécologique qui sous-tend cette vision d'avenir. **Pour parvenir à créer des lieux de vie collective qui sont à la fois fonctionnels et durables, il est primordial que les actions et stratégies soient connectées aux identités et aux valeurs des communautés locales**. Tout d'abord, cela renforcerait la résilience communautaire puisqu'elle valorise, d'une part, les pratiques culturelles et, d'autre part, les connaissances locales. Nos populations vivent et expérimentent leur territoire différemment de celles des quartiers centraux, et vice-versa.

Finalement, cela aurait aussi une incidence sur la participation citoyenne. En effet, l'aménagement culturel favoriserait la participation active des citoyennes et des citoyens dans la planification de leur milieu de vie. Par conséquent nous obtiendrions des retombées positives sur le renforcement du tissu social.

Conclusion

De ce plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (PUM), nous retenons la volonté de faire de Montréal une ville plus inclusive tout en réduisant les inégalités territoriales. Les CDC de la Pointe et de Rivière-des-Prairies voient favorablement les intentions portées par ce plan, d'autant plus que les enjeux qui y sont abordés le sont aussi, pour la plupart, travailler localement au sein de nos tables de quartier. Ce mémoire porte quelques recommandations en matière de mobilité, de logement et de culture sous notre perspective de développement social de nos territoires.

Cependant, nous réitérons le fait que la marche est haute pour des quartiers excentrés comme ceux de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Les défis occasionnés par l'importance du rattrapage du développement territorial vis-à-vis les quartiers centraux s'en trouvent ainsi considérablement amplifié. Dans ce contexte particulier, il nous est permis d'émettre des doutes quant à la capacité du milieu à atteindre les objectifs énoncés à l'horizon 2050, autant du côté de l'arrondissement et leurs ressources disponibles que de celui des résidentes et des résidents et leur capacité d'adaptation. Bien que la bonification de l'aménagement soit perçue positivement de prime abord, la population de nos quartiers serait dès lors appelée à vivre de grands changements en peu de temps. Un déséquilibre des dynamiques sociales pourrait alors découler par ce rythme accéléré de réalisation « des possibles » dans le cadre du PUM. Il est donc primordial de prioriser des territoires tels que les nôtres dans le plan et de mettre en place des mécanismes qui faciliteront ces passages menant vers ces changements nécessaires sur nos territoires respectifs.

C'est pourquoi les tables de quartiers devraient être des actrices incontournables interpellées à toutes les étapes de déploiement de la vision du PUM 2050. Ces instances de concertation locales ont des contacts privilégiés avec les divers milieux qui les composent et une approche qui leur est propre selon leur quartier. Ce qui en fait des alliés de choix dans la communication, la consultation et la préparation de déploiement d'un tel plan. Il en est de même lorsqu'il est question de participation et d'implication citoyenne. La lecture du présent mémoire dans le cadre de cette consultation publique de l'OCPM démontre concrètement l'ouverture de rattacher les perspectives du PUM avec les besoins réels des quartiers montréalais.

Ce serait dans cette même ouverture que l'action suivante serait d'impliquer activement les tables de quartier dans ses avancements et ses suites. Un travail de collaboration et de coconstruction entre les CDC de la Pointe-région Est et de Rivière-des-Prairies et les instances impliquées dans la réalisation du PUM est tout indiqué, voire essentiel!